

RÈGLES APPLICABLES AU LOTISSEMENT

L'ACQUÉREUR est tenu de toutes les obligations résultant de l'arrêté de lotir, du règlement du lotissement et du cahier des charges du lotissement dont dépend le bien vendu. Il déclare en outre bien connaître le contenu desdits documents par la lecture qu'il en a faite préalablement aux présentes au moyen des copies qui lui ont été remises par LE VENDEUR.

ASSOCIATION SYNDICALE

existence absence

